LA LETTRE DU

TRIER
RÉDUIRE
INNOVER

Le SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine est le Syndicat qui collecte et traite les déchets des 98 000 habitants de 64 communes des départements d'Ille et Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.

SMICTOM CENTRE OUEST ILLE & VILAINE

www.smictom-centreouest35.fr N° 8 • JUILLET 2016

Cet été, je trie, je donne, je recycle !

Les vacances arrivent, c'est le moment de souffler après une année bien remplie. Pour bon nombre d'entre vous, ce sera l'occasion d'entretenir la maison ou le jardin. Voici quelques conseils pratiques :

> Faîtes du vide dans vos placards : Donnez vos vêtements, chaussures, maroquineries et autres linges de maison au Relais, en les déposant dans les conteneurs prévus à cet effet. Donnez vos objets, meubles, jeux, jouets, .., à l'association Emmaüs en les déposant dans les recycleries présentes dans 7 déchèteries du SMICTOM Centre Ouest.

> Faîtes votre ménage avec des produits naturels et économiques : Vinaigre blanc pour faire les vitres, et pour faire sa lessive, quoi de mieux que du savon de Marseille, bicarbonate de soude et huiles essentielles.

> Réutilisez vos déchets de jardin : Pour éviter de les emmener à la déchèterie et faciliter l'entretien de votre jardin, broyer vos branchages, pailler, composter, … un jardin plus facile à entretenir, plus économique et plus respectueux de l'environnement en limitant l'utilisation des pesticides, en fabriquant son terreau ...

Pour apprendre ou en savoir plus sur tous ces gestes, le SMICTOM vous accompagne sur son site internet : www.smictom-centreouest35.fr

Je vous souhaite un bel été.

Philippe CHEVREL
Président du SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine

Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Mérillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémorel. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou du Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médréac, Montauban de Bretagne, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint M'Hervon, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thurial, Saint Uniac, Talensac, Treffendel.
Morbihan : Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint Brieuc de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhorenteuc.

INFORMER

Un nouveau Centre d'Apport Volontaire à Breteil

La déchèterie actuelle (ou Centre d'Apport Volontaire) de Monfort sur Meu, mise en service en 2000, très sollicitée, était devenue non conforme à la règlementation actuelle, sous dimensionnée et inadaptée au tri de nombreux flux. Autant de raisons qui ont incité les élus du SMICTOM à créer une nouvelle déchèterie.

Le nouveau Centre d'Apport Volontaire ouvrira ses portes en octobre 2016, zone de la Nouette sur la commune de Breteil, en remplacement du site actuel de Montfort sur Meu qui fermera alors ses portes.

Cette déchèterie nouvelle génération comportera :

- Une entrée distincte pour les professionnels avec un pont bascule,
- Une entrée pour les particuliers,
- 14 quais,
- Une plateforme déchets verts de 1 200 m² (contre 500 pour l'ancien site),
- Un local en dur pour les déchets dangereux appareils électriques et électroniques et la recyclerie Emmaüs,
- Une collecte semestrielle de l'amiante sur rendez-vous.

Ce nouvel équipement plus fonctionnel pour les usagers permettra de valoriser plus de déchets.

Le tri de nos textiles, une action qui a du poids !

Le tri de nos textiles.
N'oubliez pas les chaussures, linge de maison et maroquinerie !

Des conteneurs Le Relais sont installés depuis de nombreuses années dans les communes et dans les 9 déchèteries du SMICTOM. Si ces conteneurs sont bien identifiés, le détail des éléments à y déposer est souvent moins connu. Ainsi, nombre de textiles et autres chaussures finissent dans la poubelle verte ou dans le caisson destiné aux déchets non recyclables à la déchèterie, alors qu'ils peuvent être recyclés.

Tous les vêtements, linge de maison et chaussures même usagés dans le conteneur Le Relais

Usés, démodés, déchirés ou troués, les vêtements, chaussures, chapeaux, maroquinerie, linge de maison et de toilette, draps, couettes, …, peuvent être réutilisés ou recyclés à condition d'être secs et propres et déposés dans des sacs fermés. Tous ces textiles, même usagés seront valorisés.

Une seconde vie pour ces textiles, des emplois durables

Ces textiles sont collectés par la SCOP* Le Relais Bretagne, réseau d'entreprise qui agit depuis près de 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Tous les textiles, déposés dans les conteneurs Le Relais, retrouveront une seconde vie par le réemploi ou le recyclage : Fibre destinée à l'isolation dans les bâtiments ou revendus dans des boutiques pour les articles en bon état. Autant de bonnes raisons de trier ses textiles.

Pour en savoir plus sur le tri des textiles et connaître le conteneur le plus proche de chez vous, www.lafibredutri.fr

ECO TLC
L'éco-organisme du textile · du linge · de la chaussure

SCOP: Société COopérative et Participative*

Un point sur la Redevance Incitative

La Redevance Incitative 2016 est arrivée dans votre boîte aux lettres au cours du 2e trimestre. Rappelons-le, celle-ci comprend l'abonnement au service pour l'année 2016, le forfait des levées pour la même période, et les levées supplémentaires éventuellement effectuées en 2015.

Rappel

***La facturation permet de couvrir la totalité des charges du Syndicat** (équipements, collecte des bacs verts et jaunes, collecte des colonnes à verre, fonctionnement des déchèteries, transport, traitement des déchets, etc.).*

Bon à savoir !

Afin d'éviter tout doute ou confusion quant à l'appartenance du bac vert, vérifiez que celui-ci dispose d'une étiquette adresse à l'arrière de sa cuve.
Dans le cas contraire, contactez les services du SMICTOM.

QUELQUES PRÉCISIONS NÉANMOINS SONT NÉCESSAIRES :

> Vous avez demandé à changer de volume de bac en 2016 Toute demande de changement de volume de bac qui aura été transmise aux services du SMICTOM après la réception de la Redevance Incitative 2016, engendrera une régularisation sur la Redevance 2017.

> Vous souhaitez un bac modèle 80 litres Les bacs 80 litres sont réservés aux foyers composés d'une seule personne habitant en résidence principale. Pour éviter tout abus, il n'y a pas de dérogation.

> Je suis propriétaire d'un bien locatif Les factures sont envoyées et payées par les propriétaires. Un locataire, qui recevrait nominativement la Redevance, doit se faire connaître auprès des services du SMICTOM pour la mise à jour du dossier. Il est important que les propriétaires signalent toute arrivée et tout départ de locataires dans l'habitation afin d'ajuster la facture. Pensez à informer vos locataires sur le service de gestion des bacs (mise à disposition des bacs, tri des déchets, ..) et sur les modalités de la facturation du service.

Pensez-y !

Pour une mise à jour rapide de votre dossier, n'oubliez pas ces quelques règles.

Contactez les services du SMICTOM

- Vous aménagez,
- Vous déménagez,
- Votre situation de famille change …

Un seul réflexe !

Contactez les services du SMICTOM au 02 99 09 57 26 (choix n°2).

La facture est proratisée selon la durée d'utilisation du service dans l'année.

N.B. : Un justificatif peut être exigé pour une demande de changement de bac vert.

Comment régler sa facture ?

- Par voie postale au centre d'encaissement indiqué sur la facture (et non pas à l'adresse du SMICTOM Centre Ouest !).
- Par paiement en ligne sécurisé. Une seule adresse **www.tipi.budget.gouv.fr**

Je souhaite payer par prélèvement

La demande de prélèvement a été adressée aux particuliers propriétaires, par voie postale, en fin d'année 2015.

La prochaine campagne de prélèvement sera adressée à l'automne 2016.

TRIONS NOS EMBALLAGES ET NOS PAPIERS

Retour sur quelques erreurs

Que faire des bouchons ?

Vissez les bouchons en plastique sur les bouteilles, ils seront alors recyclés.

Laissés en vrac dans les poubelles vertes et jaunes, ils seront perdus.

Le tri des emballages

Dans le bac jaune, uniquement les petits cartons, bouteilles et flacons en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires.

Merci de vider les emballages

avant de les déposer dans votre poubelle jaune.

Le tri des papiers

Dans le bac jaune, je dépose les journaux, magazines, publicités, papiers de bureaux, enveloppes.

Attention pas de mouchoir, pas de film plastique.

RAPPEL

Les mouchoirs en papier, mégots de cigarettes, films plastiques et les restes alimentaires doivent être déposés dans votre bac vert.

Merci

de ne pas imbriquer...

les emballages les uns dans les autres,

ils ne pourront pas être recyclés.

de vider les sacs...

de restauration rapide avant de les déposer dans votre bac jaune.

de ne pas déchirer...

les papiers mais les déposer en entier dans le bac jaune.

Des morceaux trop petits ne pourront pas suivre toute la chaine du tri.

PRÉVENTION

La Communauté de communes de Saint-Méen Montauban prête des broyeurs à végétaux.

Après la Communauté de communes de Brocéliande, c'est au tour de la Communauté de communes de Saint-Méen Montauban de proposer à ses habitants, depuis septembre 2015, un service de prêt de broyeurs à végétaux, en partenariat avec deux entreprises du territoire, pour gérer en autonomie leurs déchets de jardin.

Le broyage permet de transformer les branchages en ressources gratuites pour le jardin, tout en évitant de nombreux allers-retours à la déchèterie ! L'utilisation du broyat obtenu a plein d'avantages, à la fois écologiques et économiques. En paillis, au pied des plantations, il protège et nourrit le sol, préserve l'humidité, limite les plantes indésirables et le désherbage chimique, abrite les insectes utiles et embellit le jardin.

Mélangé au compost, le broyat en améliore la qualité et facilite la décomposition des déchets de cuisine, permettant ainsi d'obtenir un engrais naturel, équilibré et gratuit.

Depuis la mise en place du service en automne dernier, **80 cartes de prêt ont été délivrées et une soixantaine d'utilisateurs** ont déjà emprunté un broyeur auprès de Mené Loisirs à Saint-Méen-le-Grand et de La Maison Point Vert à Montauban-de-Bretagne. Pour 67% des personnes ayant fait leur demande d'inscription, ce service leur permettra de ne pas se déplacer en déchèterie déposer leurs déchets verts résultant des tailles de haies et d'élagages.

Les habitants intéressés peuvent compléter un dossier d'inscription pour obtenir leur carte de prêt qui leur permettra de réserver un broyeur auprès du lieu d'emprunt de leur choix.

L'emprunt est également possible pour les habitants en résidence secondaire et les groupements de voisins.

Rappelons que la promotion du broyage des déchets verts par la Communauté de communes de Brocéliande a permis, en 3 ans de service de prêt de broyeurs, l'obtention de 114 T de broyat utilisé par les particuliers dans leur jardin en paillage ou en compostage.

Par ailleurs, une réflexion est menée pour permettre à l'ensemble des habitants du territoire du SMICTOM de réduire et valoriser leurs déchets verts.

Renseignements et contact :
Communauté de communes de Saint-Méen Montauban, **02 99 06 54 92, accueil@stmeen-maontauban.fr, www.stmeen-montauban.fr**

PENSEZ-Y !

Pour les plus petites branches, il est possible de les broyer avec sa tondeuse.

Tontes de pelouse sèches, paille et feuilles mortes sont également d'excellents paillis.

CHIFFRE CLÉ

34 %
C'est la part des déchets verts parmi les déchets déposés dans les déchèteries du territoire.

soit
95 Kg
par habitant et par an.

DEMANDONS À ...

Monsieur PELLIER, habitant de Saint-Onen-la-Chapelle, utilisateur du service

Pour quelles raisons avez-vous décidé de faire appel au service de prêt de broyeurs de la Communauté de communes ?

C'est avant tout pour réduire le volume des branchages. En plus du jardin, j'ai un terrain avec un étang et la quantité de déchets verts produits lors de l'entretien peut être importante. Et puis pour utiliser le broyat obtenu pour les parterres et le jardin, ce qui permet de maintenir l'humidité et d'éviter les mauvaises herbes.

Avant l'utilisation de ce service, j'apportais tous mes déchets verts à la plateforme communale.

Quelle est la nature des déchets verts que vous avez broyés et comment avez-vous valorisé le broyat obtenu ?

Les branchages broyés proviennent de tailles de chêne, de saule et de gros arbustes. Il s'agissait de grosses tailles, ce qui a donné un broyat bien équilibré entre bois et feuilles.

J'ai utilisé une partie du broyat en paillage dans mon jardin et dans ma serre. J'ai partagé le surplus avec un voisin qui était intéressé pour en récupérer.

L'utilisation du broyeur m'a permis d'obtenir l'équivalent d'une remorque, soit près d'un m^3.

Êtes-vous satisfait de ce dispositif ?

Oui, le système d'inscription fonctionne bien et j'ai pu réserver le broyeur pour la date souhaitée en m'y prenant en avance. Le matériel est adapté pour valoriser les petites tailles de déchets verts du jardin, qui ont un diamètre compris entre 1 et 4 cm et c'est mieux si les branchages sont secs. C'est un service que je réutiliserai lors de prochains travaux de jardinage.

Directeurs de publication : Philippe CHEVREL, Philippe ANE, Bernard ETHORE **- Rédaction et photos** : Services du SMICTOM
impression : Imprimerie Mévennaise - Saint Méen **- Tirage :** 36000 exemplaires sur papier recyclé

SMICTOM CENTRE ILLE & VILAINE OUEST